

La solidarité intergénérationnelle OUI, l'impôt NON!

La Confédération et l'Union Confédérale des Retraités CGT sont opposées au choix du gouvernement de créer une contribution supplémentaire de 0,15 % sur les revenus imposables des retraités.

Selon le gouvernement, cette contribution servirait à financer la CSA (contribution de solidarité mise en place par le gouvernement Raffarin après la canicule de 2003), puis, à partir de 2014, pour financer le futur projet de Loi sur la dépendance.

Ce qui revient à dire clairement que cette Loi sera financée par l'impôt et non par les cotisations sociales.

Cette Loi ne se fera donc pas dans le cadre de la Sécurité sociale, sauf à ce que dans le futur, la Sécurité sociale soit financée par l'impôt.

De plus, des milliers de retraités seront, pour la première fois, imposables en 2013, du fait du gel du barème sur l'impôt, cela après le gel voulu par le précédent gouvernement (Fillon) pour l'année 2012.

Le pouvoir d'achat des retraités subit et subira une véritable baisse.

Si cette contribution serait demain de 0,15 %, de combien sera-t-elle dans les prochaines années ? N'oublions pas que les taux d'imposition sont révisables annuellement. De plus, une contribution de 0,15 % pour les retraités et de 3% pour les salariés, cela est nettement insuffisant pour financer une véritable aide à l'autonomie et faire face à cet enjeu de société.

Les retraités ont dès lors une raison supplémentaire de manifester leur mécontentement le 11 octobre prochain.